

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Mon Ecole / My School Child Care Inc.	Numéro de permis 2017049	Date d'inspection Le 19 mars 2025	
Nom de l'établissement Mon Ecole My School Child Care		Numéro de téléphone (506) 345-0655	
Adresse 3800 115 Route Notre-Dame NB E4V 2H9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Celina Boudreau Chiasson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. La MAQ a vérifié les éléments suivants : - le ratio et le nombre maximal d'enfants - l'orientation des enfants - l'aire de jeu intérieure - le matériel et l'équipement de l'aire de jeu intérieure - les toilettes - les espaces de rangement Durant la visite, le ratio est respecté. La Mentore en Assurance de la Qualité est présente sur les lieux durant les jeux libres à l'intérieure, les jeux extérieurs et l'heure du dîner. La Mentore en Assurance de la Qualité observe les membres du personnel être à l'écoute des enfants. Les membres du personnel aide et encourage les enfants lors du moment de transition vers l'extérieur.
--

original signé par
Celina Boudreau Chiasson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 mars 2025

Date

original signé par
Mariline Goguen

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 mars 2025

Date